

# NOTE D'INFORMATION AUX COACHES COMBAT & KATA

Bulletin n° 1 au 19 août 2021

## Cartes de coaches

En raison de la crise sanitaire, les cartes de coaches A et B déjà accrédités, des saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021, seront renouvelées jusqu'en août 2023.

**Les coaches A non accrédités en 2019/2020 et 2020/2021** devront participer à un des meetings proposés ci-dessous pour la nouvelle accréditation.

**Les futurs coaches A** devront participer à un des meetings et examens proposés ci-dessous afin d'être accrédités.

### Modalités d'inscription aux meetings nationaux :

Merci de bien vouloir renvoyer le formulaire d'inscription complété à Monsieur Claudio PETTINELLA - E-mail : [cpettinella@ffkarate.fr](mailto:cpettinella@ffkarate.fr).

Il est téléchargeable sur le site fédéral, en suivant ce lien : <https://www.ffkarate.fr/competitions/coaching/>

## Programmation des meetings et examens

Ces meetings nationaux auront lieu dans les gymnases où se dérouleront les compétitions nationales suivantes, la veille (vendredi soir)

### Pour les coaches combat

Coupe de France seniors  
Open de France  
Coupe de France cadets  
Coupe de France juniors  
Coupe de France espoirs  
Coupe de France minimes

### Pour les coaches kata

Open de France  
Coupes de France M/C/J/S  
Championnat de France M/C/J/S

**En fonction des mesures sanitaires établies par les autorités de l'Etat, la direction technique nationale adaptera pour chaque meeting un protocole adéquat et spécifique lié aux contraintes du moment.**

### Programme prévisionnel

Les vendredis avant les compétitions nationales précitées

De 18h00 à 18h30 : Emargement des candidats

De 18h30 à 19h30 : Meeting national

De 19h00 à 19h30 : Examen

### Sujets du QCM

- 15 questions relatives au règlement des compétitions et de coaching

- 15 questions relatives au règlement d'arbitrage

### Rappel des prérequis

#### COACHES DE LA CATEGORIE A

<b>Licence</b>	Licence fédérale de la saison sportive en cours
<b>Age</b>	18 ans minimum
<b>Grade</b>	2 <sup>ème</sup> dan (Ou inscrit à l'examen du 2 <sup>ème</sup> dan. (Une attestation d'inscription au 2 <sup>ème</sup> dan de l'organisme territorial est obligatoire)
<b>Diplôme</b>	Minimum DIF (Ou engagé dans le processus de formation du DIF (Une attestation d'inscription au DIF de l'organisme territorial est obligatoire)
<b>Types de compétitions autorisés à coacher</b>	Toutes les compétitions nationales, régionales, interdépartementales et départementales